

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française modifiant  
l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25  
octobre 1983 portant fixation du cadre de la  
Radio-Télévision belge de la Communauté française**

**A.E. 28-12-1992**

**M.B. 05-03-1993**

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu le décret du 12 décembre 1977 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 25 octobre 1983 portant fixation du cadre du personnel de la Radio-Télévision belge de la Communauté française, modifié par les arrêtés de l'Exécutif de la Communauté française des 28 octobre 1983, 30 août 1985, 6 novembre 1989, 21 décembre 1989 et 31 octobre 1991;

Vu le protocole de négociation du 14 juillet 1992;

Vu l'accord du Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française ayant le budget et la Fonction publique dans ses attributions, donné le 7 décembre 1992;

Sur proposition du Ministre de l'Exécutif de la Communauté française chargé de la Culture et de la Communication et vu la délibération de l'Exécutif du 14 décembre 1992,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Les emplois suivants sont supprimés :

**§ 1<sup>er</sup>.** Dans le groupe administratif ou technique  
Informaticien/ingénieur/ingénieur principal ..... 10

**§ 2.** Dans le groupe administratif  
Spécialiste logiciel/chef technicien informatique ..... 2  
Analyste de programmation..... 5  
Chef programmeur ..... 4  
Programmeur 2e classe/1re classe ..... 5

**Article 2.** - Les emplois suivants sont ajoutés:

*Dans le groupe administratif ;*

Assistant ingénieur système/ingénieur système ou ingénieur système principal ou 1<sup>er</sup> ingénieur système ou ingénieur système expert (a)

Informaticien d'application ou informaticien expert (a) ..... 18

Programmeur 2e classe/1re classe/chef programmeur/analyste de programmation

Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint ..... 14

**Article 3.** - Les emplois suivants sont supprimés:

§ 1<sup>er</sup>. Dans le groupe administratif

Chef opérateur mécanographe de 1re classe .....	3
Chef opérateur mécanographe de 2e classe .....	5
Opérateur mécanographe de 1ère classe .....	6
Opérateur mécanographe de 2e classe .....	5
Aide spécialisé en chef .....	4
Aide/aide spécialisé .....	8

§ 2. Dans le groupe ouvrier :

Installateur technique en chef A .....	3
Installateur technique en chef B .....	4
Installateur technique/installateur technique spécialisé .....	13
Aide technique A .....	11
Aide/aide technique B .....	22

**Article 4.** - Les emplois suivants sont ajoutés:

§ 1<sup>er</sup>. Dans le groupe administratif :

Pupitreur-opérateur système/premier pupitreur-premier opérateur système/chef pupitreur B-chef opérateur système B/chef pupitreur A-chef opérateur système A .....	22
Surveillant chef d'équipe .....	6
Caissier chef d'équipe/cantinier chef d'équipe .....	3
Commis chef d'équipe .....	3

§ 2. Dans le groupe ouvrier :

Aide/aide technique B/aide technique A	
Installateur technique/installateur technique spécialisé/ installateur technique en chef B/installateur technique en chef A .....	53

**Article 5.** - Les emplois suivants sont supprimés:

§ 1<sup>er</sup> Dans le groupe culturel :

Premier assistant de production .....	15
Assistant de production principal .....	15
Assistant de production .....	44
Assistant culturel .....	51

§ 2. Dans le groupe technique:

Architecte ou architecte principal (a) .....	1
Chef technicien adjoint de laboratoire .....	31
Premier technicien de laboratoire .....	45
Technicien de laboratoire .....	53
Chef technicien adjoint (R.TV.) .....	4
Premier technicien (R.TV.) .....	5
Technicien (R.TV.) .....	6

§ 3. Dans le groupe administratif:

Assistant social en chef .....	1
--------------------------------	---



Assistant social ou assistant social de 1ère classe ou assistant social principal (a) .....	4
Infirmier gradué en chef.....	1
Infirmier gradué ou infirmier gradué de 1ère classe ou infirmier gradué principal (a)/infirmier gradué en chef.....	1
Infirmier gradué ou infirmier gradué de 1ère classe ou infirmier gradué principal (a).....	3
Secrétaire de production comptable.....	7
Correspondancier en chef comptable .....	8
Premier correspondancier comptable .....	18
Correspondancier comptable B/A.....	20
Correspondancier comptable B/A/premier correspondancier comptable/correspondancier en chef comptable/secrétaire de production comptable.....	2
Secrétaire de production.....	25
Correspondancier en chef .....	21
Premier correspondancier .....	31
Correspondancier B/A.....	43

**Article 6.** - Les emplois suivants sont ajoutés:

**§ 1<sup>er</sup>.** *Dans le groupe culturel:*

Assistant culturel/assistant de production/assistant de production principal/premier assistant de production	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.).....	125

**§ 2.** *Dans le groupe technique :*

Technicien (laboratoire)/premier technicien (laboratoire)/chef technicien adjoint (laboratoire) Ingénieur de laboratoire et d'applications (R.TV.) (B)/ingénieur de laboratoire et d'applications (R.TV.) (A).	
<u>ou</u> ingénieur principal de laboratoire et d'applications (R.TV.) (a) ...	130
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.)	
Technicien (laboratoire)/premier technicien (laboratoire)/chef technicien adjoint (laboratoire)	
Ingénieur de laboratoire et d'applications (R.TV.) (B)/ingénieur de laboratoire et d'applications (R.TV.) (A)	
<u>ou</u> ingénieur principal de laboratoire et d'applications (R.TV.) (a) .....	15

**§ 3.** *Dans le groupe administratif:*

Assistant social en chef	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.).....	1
Assistant social ou assistant social de 1re classe ou assistant social principal (a)	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.).....	4
Infirmier gradué en chef,	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.).....	1
Infirmier gradué ou infirmier gradué de 1re classé ou infirmier gradué principal (a)	



Infirmier gradué en chef	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.)	1
Infirmier gradué ou infirmier gradué de 1ère classe ou infirmier gradué principal (a)	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.)	3
Correspondancier comptable B/A/premier correspondancier comptable/correspondancier en chef comptable/secrétaire de production comptable	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint (R.TV.)	55
Correspondancier B/A/premier correspondancier/correspondancier en chef/secrétaire de production	
Technicien (R.TV.)/premier technicien (R.TV.)/chef technicien adjoint	121
Moniteur de logiciels/moniteur de logiciels principal/moniteur de logiciels en chef	5

**Article 7.** - Les emplois suivants sont supprimés:

*Dans le groupe culturel*

Responsable de rubrique ou responsable de rubrique principal (a) ..... 59

**Article 8.** - Les emplois suivants sont ajoutés:

*Dans le groupe culturel:*

Producteur ou producteur principal ou producteur en chef (a)/journaliste ou journaliste principal ou journaliste en chef (a) ..... 59

**Article 9.** - Le présent arrêté produit ses effets :

- le 1<sup>er</sup> juillet 1990 en ce qui concerne les articles 1<sup>er</sup> et 2;
- le 1<sup>er</sup> janvier 1992 en ce qui concerne les articles 3 et 4;
- le 1<sup>er</sup> octobre 1992 en ce qui concerne les articles 5 et 6;
- le 1<sup>er</sup> janvier 1989 en ce qui concerne les articles 7 et 8.

**Article 10.** - Le membre de l'Exécutif qui a la Culture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 décembre 1992.

Par l'Exécutif dé la Communauté française

Le Ministre-Président,

B. ANSELME